

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupe Montagne (GM) du 11.02.2014 à 20h30, école du Belvédère

Membres du Comité candidats à la réélection: MM. J. Beaume (JB), Martin Feiss (MF), Président, P. Rouiller (PR), Mmes B. Coli (BC), M. Verhoeven (MV) et U. Wehli (UW). Candidat à l'élection: M. F. Otten.

Membre démissionnaire: M. Charles Michea.

Consultants/soutiens: MM M. Bonjour, P. Ischi (PI), J. Keraudren, D. Roessli, Mmes M. Ischi (MI) et M. Riva.

Présents: environ 200 participants.

1. Hommage à André Bretton, notre ancien Président

MI rend hommage à André Bretton en soulignant sa vivacité et son engagement. Elle fait lecture du message de condoléances envoyé par le conseiller d'Etat, M. F. Longchamp.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 2013

Le procès-verbal est approuvé sans modification mais avec une remarque de M. Morel, qui regrette de ne pas y avoir trouvé ses propos sur l'entretien des immeubles. Il y reviendra au point 8.

3. Rapport d'activités 2013 et perspectives 2014

BC fait le rapport des activités du bureau du comité. Elle souligne le grand investissement de ses membres, en particulier pour les nombreuses et difficiles séances qu'ils ont eues avec les avocats des deux parties et les représentants des propriétaires.

Elle mentionne la fête des voisins et les problèmes dus aux incivilités autour du centre commercial. Des échanges ont eu lieu avec les autorités au sujet des sentiers du bord de la Seymaz qui ne sont pas suffisamment entretenus. Quant à la Cour des comptes, elle ne veut pas entrer en matière sur les problèmes (vices de procédures au sein du DCTI) que le GM lui a signalés.

4. Rapport de la trésorerie, rapport des vérificateurs des comptes, approbations et décharge

Les comptes et les rapports de la trésorière et des vérificateurs sont présentés, confirmés et acceptés et décharge est donnée à la trésorière et aux vérificateurs.

5. Rapport du financement des procédures, approbation et décharge

MV rappelle que les versements pour frais de procédure sont dans un compte spécifique. Elle en présente le rapport, qui est approuvé et pour lequel décharge lui est donnée.

6. Elections des membres du comité et des vérificateurs des comptes

Avant l'élection, le comité précise qu'il a élu M. Feiss président en remplacement de M. Bretton, comme les statuts lui permettent de le faire. Les membres du comité candidats sont réélus. M. Otten est élu.

Mme Zahler et M. Briner sont réélus vérificatrice/teur des comptes.

7. Enquête publique, changement de zone, surélévation: point de la situation. Etat des discussions en cours avec les propriétaires

PI rappelle en introduction que le comité est encore fermement opposé au changement de zone.

Il mentionne ensuite le projet de Convention élaboré avec les propriétaires, dont il rappelle tout d'abord l'historique (médiation proposée par M. Longchamp pour arriver à une entente entre le GM et les propriétaires).

La Convention sera expliquée en détail, montée par montée, lors de séances d'information au printemps. En attendant, PI en énumère les principaux éléments: les signataires de la Convention renoncent à s'opposer à un éventuel déclassement des parcelles voté par le Grand Conseil (un référendum demanderait des moyens que le GM n'a de toutes façons pas), ainsi qu'aux autorisations de construire; pour les travaux, les propriétaires s'engagent à reloger, dans les immeubles, les habitants du 6^e pendant toute la durée des travaux et ceux des étages inférieurs pendant les trois mois de rénovation; la Convention porte également sur la nature et les modalités d'exécution des travaux, ainsi que sur les indemnités, qui font encore l'objet de négociations; les habitants ne s'opposent pas aux travaux pour autant que les termes de la Convention soient respectés. Les propriétaires ont également dit que les locataires actuels auraient la priorité pour les nouveaux logements. En conclusion, PI relève que les locataires qui n'accepteraient pas de signer la Convention devront se débrouiller seuls pour faire respecter leurs droits.

Quant au respect des termes de la Convention, il faut compter sur la bonne foi des parties.

8. Divers et questions

1. Ventilateurs bruyants de la Coop: plusieurs locataires s'en plaignent, certains ont déjà fait des démarches, qui doivent être poursuivies.

2. L'éclairage extérieur est insuffisant et mal entretenu. Une intervention sera faite auprès de la régie du centre commercial, en particulier pour la passerelle des Ecureuils.

3. M. Morel a à nouveau vérifié les comptes de chauffage de Livit qui sont corrects; la chaudière rénovée ne fonctionne toujours pas bien; il confirme que le chauffage des appartements vides est à la charge du propriétaire. Par ailleurs, ayant constaté une dégradation de l'entretien des immeubles, il souhaiterait que le Comité demande un cahier des charges clair de la conciergie à Livit. Il a aussi écrit à Livit pour demander que l'interdiction de parquer devant les immeubles soit respectée.

En conclusion de l'assemblée, le Président demande de passer par le Comité pour toute intervention auprès des propriétaires, afin de lui assurer une meilleure crédibilité.

Fin de la séance vers 22h, suivie du verre de l'amitié.